



Depuis de nombreuses années, et grâce au soutien de chacun d'entre nous, notre organisation syndicale est engagée dans la mise en œuvre de conventions collectives. Aujourd'hui, les discussions sont en cours dans le Cinéma, Audiovisuel public et privé, Animation, Prestataires Techniques, Editions Phonographiques, Radio.

Seule l'existence de conventions collectives étendues permet d'assurer à chacun des niveaux de rémunération minima opposables à l'ensemble des employeurs.

Notre organisation syndicale est composée de techniciennes et techniciens qui assurent bénévolement son existence.

Accroître le nombre de nos adhérents nous permet d'assurer une meilleure représentativité des salariés.

En outre, **le montant de nos cotisations offre les moyens d'une information plus large** et permet de faire face aux dépenses liées à notre activité syndicale.

Adhérer ou soutenir le SPIAC-CGT, y compris financièrement, c'est apporter une pierre à la défense et à la promotion de nos métiers.

N'hésitez pas à nous envoyer (par mail) votre e-mail, adhérents ou sympathisants.

.....
Bulletin d'adhésion

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville et code postal :

Téléphone (fixe et/ou portable) :

E-mail :

Age :

Profession :

Je souhaite adhérer au SPIAC-CGT

Date :

Signature :

Cotisation : 1% de votre revenu mensuel (sur la base de 1/12ème de votre revenu annuel), et 12,5 € par

an pour le FNI (Fond National Interprofessionnel reversé à la Confédération Générale du Travail).

Signalez-nous si vous êtes : cadre, non-cadre, étudiant, retraité, au RMI (entourez la bonne réponse), en

effet la part reversée à la fédération et à la confédération dépend de votre statut actuel.

Si vous traversez des périodes difficiles, n'hésitez pas à contacter les trésoriers.

(adhesion.sntr@gmail.com).

Si vous optez pour le prélèvement automatique, nous prenons le FNI à notre charge.

J'envoie un chèque libellé à l'ordre du SNTR-CGT.

J'opte pour le prélèvement automatique.

(le formulaire de prélèvement est à signer en haut et en bas, sans oublier de joindre un RIB et d'indiquer la périodicité (2 – 3 – 6 ou 12 mois) des prélèvements, le montant du prélèvement ainsi que le montant mensuel de votre cotisation).

J'indique le montant mensuel de ma cotisation :

Vos cotisations vous donnent droit à 50% de réduction d'impôt dans la limite de 1% de vos revenus (ex : 140€ de cotisation donnent 70€ de réduction d'impôt). Un justificatif vous sera envoyé en début d'année.

☐ Je fais un don au SNTR-CGT de :

☐ Je désire acquérir une de vos publications :

- Le Guide des droits des salariés intermittents du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel (FNSAC) : 20€ + 5€ de frais d'envoi
- Le Guide fiscal des professionnels du spectacle : 22,87€ + 5€ de frais d'envoi

Renvoyez ce bulletin au SPIAC, la cgt, 14/16 rue des Lilas 75019 PARIS. Vous recevrez votre carnet d'adhérent ainsi que les timbres correspondant à votre règlement dès encaissement de votre chèque ou de votre prélèvement automatique.

Pour toute question e-mail : adhesion.sntr@gmail.com ou tel 01 42 00 48 49.